

spécial avec la Banque de Montréal aux noms du ministre de la Justice, du ministre de la Milice, du ministre des Finances et du ministre du Revenu de l'Intérieur, dont le certificat comportant que cette somme en tout ou en partie a été employée au service du pays constituera une décharge et une pièce justificative suffisantes pour le paiement d'icelle somme.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH,
Greffier, Conseil Privé.

(7)

COPIE d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 6 décembre 1870.

Le comité du Conseil recommande respectueusement qu'une autre somme de dix mille piastres soit prise sur le crédit voté pour le Service Secret en 1870-71, et qu'il soit émis un mandat en faveur de A. Drummond, écrivain, gérant de la succursale de la Banque de Montréal à Ottawa, avec instruction de porter cette somme au compte spécial avec la Banque de Montréal aux noms du ministre de la Justice, du ministre des Finances et du ministre du Revenu de l'Intérieur, dont le certificat comportant que cette somme en tout ou en partie a été employée au service du pays, constituera une décharge et une pièce justificative suffisantes pour le paiement d'icelle somme.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH,
Greffier, Conseil Privé.

(8.)

COPIE d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 27 juin 1871.

Sur un mémoire, daté le 26 juin 1871, rédigé par l'honorable ministre de la Justice et rapportant qu'il appert d'après le certificat de l'auditeur qu'il reste sur le crédit voté pour le service secret la somme de \$35,000 qui n'est pas dépensée. Qu'attendu qu'il n'y a pas eu de crédit de voté pendant la dernière session pour le service secret, et attendu qu'il existe une preuve suffisante démontrant que les intérêts publics exigent que la balance non dépensée soit employée, il recommande que cette somme soit portée au crédit du sous-comité du Conseil pour les affaires du service secret.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme.

W. A. HIMSWORTH,
Greffier, Conseil Privé.

(9.)

Le soussigné a l'honneur de faire rapport qu'il appert d'après le certificat de l'auditeur, qu'il reste sur le crédit voté pour le service secret la somme de \$35,000 qui n'est pas dépensée.

Et comme il n'y a pas eu de crédit de voté pendant la dernière session pour le service secret, et comme il existe une preuve suffisante démontrant que les intérêts publics peuvent exiger que la balance non dépensée soit employée, le soussigné recommande que cette somme soit portée au crédit du sous-comité du Conseil pour les affaires du service secret.

JOHN A. MACDONALD.

26 juin 1871.